

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PÉDAGOGIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-JAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 27 AOUT, 1864.

No. 35.

Mission des Inspecteurs d'école; cause de l'opposition qu'on leur a faite; réformes à opérer dans le système d'inspection.

Plusieurs fois déjà, le système d'inspection établi dans le Bas-Canada depuis une douzaine d'années, a été l'objet de la malveillance d'un certain nombre de députés de l'Assemblée Législative. Dans les trois dernières sessions surtout, plusieurs projets de loi tendant à l'abolir ont été introduits, mais sans succès, dans la Chambre Basse; et, à ces tentatives, pour la plupart intéressées, ont applaudi deux ou trois journalistes ou correspondants politiques.

L'opposition faite au système d'inspection, quoique faible numériquement, était cependant quelque peu redoutable, à cause de la faveur dont jouissaient ses auteurs auprès du gouvernement d'alors. Les choses en vinrent même à ce point, que l'hon. M. Chauveau, surintendant des écoles, dut, en 1863, adresser au gouvernement un rapport spécial sur le sujet en question.

La plupart de nos lecteurs ont dû prendre connaissance de cette savante étude, dans laquelle l'hon. M. Chauveau, après avoir démontré, preuves en mains, que le système d'inspection est considéré en France, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, etc., comme très-propre à favoriser le progrès de l'éducation, se déclare pour ce système tel qu'il est établi maintenant dans le Bas-Canada. Suivant M. le surintendant, et nous pourrions dire suivant tous ceux qui s'occupent d'éducation sans y mêler les mesquineries et les petitesse qui pullulent dans tous les partis politiques, la réduction du nombre des inspecteurs d'école serait un pis-aller regrettable, et l'abolition du système lui-même, une faute capitale, qui aurait pour résultat inévitable de démolir le bel et glorieux édifice de notre système d'instruction publique, élevé au prix de vingt années d'efforts incessants et de luttes sans cesse renouvelées.

Nous ne venons donc point plaider la cause des inspecteurs d'école, parce qu'aux yeux de tous les hommes de sens, elle est à peu près gagnée. Nous voulons dire seulement

un mot des réformes qu'il y aurait à opérer dans notre système d'inspection, après, toutefois, avoir fait connaître la mission des inspecteurs d'école et les causes de l'opposition qui leur a été faite.

La mission des inspecteurs d'école est à la fois une mission de surveillance et de protection. Ils sont chargés de s'enquérir de tout ce qui concerne la tenue des écoles, du mode d'enseignement, de l'éducation des élèves et de l'instruction qui leur est donnée. Ils doivent s'occuper aussi de la conduite des instituteurs de leur district d'inspection, de leur situation personnelle, de leurs ressources et de leurs besoins. Ils sont, en outre, chargés de les protéger soit contre les attaques injustes et passionnées, soit contre les difficultés d'une position délicate, etc., etc.; et ils doivent faire rapport de toutes ces choses à M. le surintendant de l'instruction publique.

Il nous serait facile, en restant toujours dans le vrai, de multiplier les devoirs des inspecteurs d'école; nous pourrions encore, par exemple, ajouter la perception de la subvention mensuelle, le choix du site des maisons d'école, l'examen des comptes du secrétaire-trésorier, les retours qu'ils sont obligés de faire quand les municipalités scolaires sont trop ignorantes pour s'en acquitter elles-mêmes, etc., mais nous en avons dit assez, croyons-nous, pour mettre nos lecteurs à même de juger de l'importance de la mission des inspecteurs d'école et des difficultés sans nombre que ceux-ci doivent nécessairement rencontrer dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Ces difficultés sont en partie inhérentes à la charge elle-même qu'ils remplissent, et en partie créées par l'incapacité réelle, évidente, de quelques-uns d'entre eux.

Malgré tous les progrès que la cause de l'éducation a faits depuis quelques années dans l'opinion publique, on rencontre encore des personnes, cependant, qui riraient bien si les écoles étaient fermées, les instituteurs, chassés, et les inspecteurs, démis de leurs fonctions.

Le nombre de ces hommes n'est pas bien grand, il est vrai, mais il suffit qu'il y en ait quatre ou cinq par paroisse pour créer à M. l'inspecteur une cause d'embarras passable-

ment considérable. Dans les municipalités mêmes où tout le monde est porté en faveur de l'instruction publique, il y a toujours des partis sans cesse opposés, acharnés, à l'égard de l'engagement de tel maître ou de tel autre, de tel ou tel salaire à lui donner, de tels ou tels livres à employer dans les écoles, etc.; autre cause de difficultés pour M. l'inspecteur, qui, très-souvent, est appelé, comme médiateur, à régler tous ces malentendus. Enfin, dans certains comtés, M. X. voit d'un mauvais œil que M. l'inspecteur soit M. Y. plutôt que M. X. lui-même; ou bien, M. Z. déplore que les inspecteurs d'école soient des laïques: troisième cause, entre mille autres, de grande difficultés, d'indignes tracasseries, suscitées aux inspecteurs d'école.

Quelque grands, quelque importants et quelque difficiles que soient les devoirs attachés à la charge d'inspecteur d'école, un grand nombre de ces derniers, cependant, (disons-le à leur honneur et à la honte de quelques-uns de leurs confrères,) s'acquittent de leur tâche avec zèle, talent et honneur. Nous en connaissons plusieurs contre qui il serait impossible de trouver aucun sujet de plainte; nous ne craignons pas d'affirmer même que les deux tiers au moins des inspecteurs d'école sont à la hauteur de la position qu'ils occupent dans la vie publique.

Quant à l'autre tiers, il se compose d'hommes aussi honnêtes, aussi consciencieux que les premiers, peut-être, mais trop peu au fait de l'importance de la mission qu'ils ont à remplir, pour s'en acquitter avec honneur pour eux-mêmes et profit pour la société.

On sait, en effet, (et M. le Dr. Meilleur, ex-surintendant de l'instruction publique, nous l'apprend lui-même dans son livre intitulé: *Mémorial de l'Education pour le Bas-Canada*) on sait, disons-nous, que les premières nominations qui eurent lieu après l'établissement du système d'inspection, furent faites généralement dans des vues purement politiques. Un député ministériel voulait-il, par exemple, se débarrasser d'un redoutable adversaire politique, qu'aussitôt il se hâta de présenter au gouvernement le nom de ce dernier, et il était nommé inspecteur d'école; un autre désirait-il récompenser libéralement un fidèle cabaleur politique, qu'il parvenait sans difficulté à le faire placer à la tête d'un district d'inspection et c'est ainsi qu'on a vu et qu'on voit encore des notaires, des avocats, des médecins et des marchands, occuper une charge qu'ils sont notoirement incapables de remplir. Parmi eux se trouvent, peut-être, de nobles exceptions; mais il est généralement reconnu que la plupart ont failli dans l'exercice de leur nouvelle profession.

Si ce fait surprend quelques-uns de nos

lecteurs, nous les prions de considérer que le contraire devrait les surprendre davantage.

Comment se fait-il, en effet, que des hommes ayant fini leurs études depuis dix, douze et même vingt ans, et ne s'étant, depuis cette époque, pas plus occupés d'éducation et d'enseignement, que des affaires des habitants de la lune, soient en état de remplir tous les importants et difficiles devoirs attachés à la position d'inspecteur d'école? Comment peuvent-ils juger sainement de l'efficacité ou de l'inefficacité des méthodes employées par les instituteurs et les institutrices? Quels sages et savants conseils sont-ils en état de donner à ceux et à celles qu'ils ont pour mission d'éclairer et de guider à travers tous les doutes et toutes les incertitudes que chaque jour amène? Comment, au surplus, (et ce seul fait suffit pour nous donner raison) comment se peut-il qu'un marchand laisse ses chalands, un notaire ses pratiques, un médecin ses patients, un avocat ses clients, pour s'occuper, comme il le faudrait, c'est-à-dire au moins six mois chaque année, de tout ce qui a rapport aux écoles de son district d'inspection? Vraiment, quand on considère aujourd'hui ces nominations faites pour la plupart sans discernement et sans jugement, on ne sait trop si en établissant le système d'inspection, l'on voulait réellement donner à notre système d'instruction publique un développement et un perfectionnement sérieux.

Il y avait alors, pourtant, une foule d'instituteurs recommandables par leur savoir et leur intégrité; rien donc n'eût été plus logique et plus facile que de s'assurer les services de ces hommes qui avaient blanchi dans l'enseignement et avaient usé leurs jours dans l'accomplissement des plus pénibles devoirs que la patrie impose à ses enfants, mais alors, comme aujourd'hui, et comme demain, rien ne semble aussi difficile à ceux qui gouvernent, que de mettre, comme disent les Anglais, *the right man in the right place*.

Nous nous trompons.

Depuis quelques années, et nous sommes heureux d'en donner crédit à l'hon M. Chauveau, un choix très-judicieux a été fait à l'égard des nouveaux inspecteurs. Nul plus que M. le surintendant ne s'est efforcé et ne s'efforce encore d'encourager les instituteurs, et partant la grande cause de l'éducation. Il est de fait que, depuis six ans, l'hon M. Chauveau n'a nommé à la charge d'inspecteur d'école que des instituteurs expérimentés, pleins de zèle et de bon vouloir. On sait que MM. Juneau, Boivin, Rouleau et Tremblay, aujourd'hui inspecteurs d'école, avaient enseigné, M. Juneau 20 ans, un autre dix, les deux autres un peu moins, avant d'être

appelés à la charge qu'ils occupent aujourd'hui.

Que la faute commise à l'origine de l'établissement de notre système d'inspection, ait été la cause principale de l'opposition qui s'est déjà manifestée plusieurs fois contre les inspecteurs d'école, nous n'en faisons nul doute; mais d'autres causes aussi ont contribué à amener cet état de choses; nous n'en signalerons qu'une.

Dans le Bas-Canada, on est généralement porté à accueillir à bras ouverts et sans examen tout ce qui porte ou semble porter un cachet quelconque de nouveauté,—quitte à essayer de s'en débarrasser,—le plus souvent sans cause suffisante, comme la chose a lieu à l'égard des inspecteurs d'école,—dès que la première effervescence est passée, dès que la première *amours* se sont envolées.....

Ainsi, de ce que quelques inspecteurs n'ont pas répondu aux espérances qu'on avait d'abord fondées sur eux, on a conclu que le système d'inspection devait être aboli! Curieuse manière de raisonner, vraiment! Elle équivaut à celle-ci: il s'est rencontré un marchand qui volait ses pratiques, un avocat qui dépouillait la veuve et l'orphelin, un médecin qui tuait ses patients, et l'on s'est écrié: "Les avocats et les marchands sont des voleurs et les médecins, des assassins!" C'est ridicule, n'est-ce pas?

Ce qu'il faut donc, ce n'est pas détruire, mais améliorer. Voici les réformes qu'il serait utile, indispensable même, suivant nous, d'introduire dans notre système d'inspection, pour lui faire produire tout le bien qu'on en doit légitimement attendre.

1ère Réforme. Nul ne devrait être appelé aux fonctions d'inspecteur, avant d'avoir été, comme cela se pratique en France, déclaré apte à ces fonctions, après un examen spécial; et ne devraient être admis à l'examen que les candidats qui justifieraient.

1° De vingt-cinq ans d'âge.

2° D'un brevet de capacité pour école modèle ou pour académie,

3° De cinq ans d'exercice au moins dans l'enseignement.

Par ce moyen, l'on obtiendrait que les inspecteurs fussent tous des hommes de savoir et d'expérience, et l'on éviterait la nécessité où l'on se trouve quelquefois aujourd'hui de faire juger des couleurs par des aveugles—nés.

2ème Réforme. Dans leurs *rapports* officiels, les inspecteurs ne devraient pas se borner, comme la plupart le font, à indiquer que telle paroisse possède tant ou tant d'écoles, fréquentées par tant ou tant d'enfants; ils devraient surtout indiquer quelle est on quelles sont les méthodes employées ou em-

ployées par chaque instituteur ou institutrice. A la fin de leurs *Rapports*, il serait à propos qu'ils donnassent leur avis sur la meilleure méthode à employer en telle ou telle circonstance. En agissant ainsi, non-seulement ils encourageraient ceux et celles qui sont sous leur surveillance et leur protection immédiates et obligées, mais encore ils pourraient rendre à l'éducation, en général, et au corps enseignant, en particulier, un service d'une valeur immense.

3ème Réforme. Deux ou trois inspecteurs d'école devraient avoir entrée au Conseil de l'Instruction Publique.

Tout le monde a certainement vu avec plaisir l'établissement de ce Conseil; mais beaucoup auraient aimé compter parmi ses membres un plus grand nombre d'hommes pratiques.

Nous avons un très-grand respect pour nos Evêques et nos Prêtres; ce respect, nous le poussons même en partie jusqu'à nos députés et à nos avocats; mais nous sommes d'avis que la plupart de ces illustres personnages ont beaucoup trop d'ouvrage et surtout de trop importants devoirs à remplir, pour s'astreindre, comme il le faudrait, à examiner si tel traité d'arithmétique, d'algèbre, de cosmographie, de géographie, etc., si tel livre de lecture, si tel A B C est ou n'est pas plus propre que tel autre ou tels autres à favoriser les progrès de l'éducation.

Il n'y aurait peut-être pas grand mal, non plus, à faire entrer dans ce Conseil, avec deux ou trois Inspecteurs d'Ecole, l'un ou l'autre des trois Directeurs de nos Ecoles Normales et deux ou trois Instituteurs.

Si la dignité du Conseil de l'Instruction Publique devait souffrir (ce que nous ne croyons pas) des changements que nous venons d'indiquer, en revanche nous pouvons affirmer qu'il y perdrait *infinitement peu* en efficacité.

Association de la Bibliothèque des Instituteurs du District de Québec.

(Suite.)

Environ trois mois après, le 24 février 1845, le comité formé des quelques généreux instituteurs qui entreprenaient une si belle et si grande tâche, fit, dans les journaux de cette cité, un appel à tous les instituteurs qui désiraient véritablement l'amélioration de leur corps, et voulaient lui faire prendre un rang honorable et honoré parmi les diverses classes de la société canadienne.

Aux Instituteurs du District de Québec. (1).

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'il vient de se former ici un comité, composé de plusieurs instituteurs de Québec et de ses environs, dans la vue de former une association, sous le nom de Société des Instituteurs du District de Québec.

Le but de cette société sera de créer une plus grande émulation parmi les membres de notre corps ; de tenir des assemblées trimestrielles, d'y discuter toutes les matières qui ont rapport à l'éducation, et de nous communiquer réciproquement nos observations et nos expériences dans l'art de l'enseignement élémentaire, afin de nous rendre par là plus en état de satisfaire aux exigences de la société, etc., etc.

J'ai reçu ordre du comité de vous informer qu'une assemblée générale des instituteurs du district de Québec aura lieu à St. Roch de Québec, en la demeure de M. F. E. Juneau, instituteur, samedi le 15 mars prochain, à 9 heures A. M. Tous ceux d'entre vous qui ne pourraient pas se transporter sur les lieux, seront agrégés et reconnus membres de la société et recevront par la voie de la poste copie des délibérations de l'assemblée, en envoyant, franc de port, leurs noms au secrétaire *pro tempore*.

J'ai l'honneur, etc.

F. E. Juneau,

Secrétaire *pro tempore*.

Presque tous les instituteurs du district de Québec, du moins, presque tout ce qu'il y avait parmi eux de capable, d'intelligent, de véritablement dévoué et digne de porter ce titre honorable, répondirent à cet appel, et vinrent, le 15 mars, 1845, dans une assemblée tenue chez M. Juneau, principal promoteur de l'entreprise avec M. B. Marquette, s'enrôler sous les drapeaux de cette vaillante cohorte qui jeta alors les bases de l'Association des Instituteurs du District de Québec.

Il nous est impossible de publier entièrement le long procès-verbal de cette assemblée, tenue sous la présidence de M. Ant. Légaré. Nous en donnerons seulement l'analyse.

Les officiers de cette association furent pour l'année de la fondation de la société : M. Clément Cazeault, doyen des Instituteurs, président, M. Ant. Légaré, vice-président, M. Charles Dion, trésorier, MM. F. E. Juneau et B. Marquette, secrétaires. MM. Isidore Belleau, George Tanguay, Pierre Blais, J. B. Dugal et F. X. Allard, formèrent le comité de régie.

(1). *Castor* du 6 mars.

Les membres de cette association passèrent un grand nombre de résolutions afin d'asseoir la société sur des bases solides, fixer les jours de réunion, les sujets de lecture, etc.

Une de ces résolutions décide : " Que pour remplir plus efficacement le but principal de cette association, il est convenable que les membres du comité de régie, communiquent de temps à autre avec le Rév. frère Zozime, principal des Ecoles Chrétiennes à Québec, touchant leur mode d'enseignement, et l'éducation en général."

Dans sa réponse, le Rév. frère Zozime dit : " C'est avec un grand intérêt, monsieur le secrétaire, que j'ai vu que vous vous étiez en état d'améliorer votre situation ; vos démarches sont trop louables pour ne pas rencontrer l'approbation de tous les amis de l'éducation.

Le comité peut se reposer en toute sûreté sur notre correspondance, en tout ce qui sera à notre possibilité, et qui pourra s'accorder avec nos règles."

Cette association avait pour but, tel est le premier article de sa constitution, de créer une plus grande émulation parmi ses membres, de s'instruire mutuellement, de se mettre en état de mieux satisfaire aux besoins de la société, et de donner à l'état d'instituteur toute l'importance qu'il a chez les autres nations, sous le double rapport de la science et des mœurs.

Dans une longue correspondance publiée dans le *Castor* du 10 avril 1845, nous trouvons une bonne analyse de ce que voulait faire l'association, de ce qu'elle se proposait de demander, etc., dans l'intérêt du corps enseignant. L'auteur qui signe G. T. Bocage, dit.....

" Jusqu'ici chaque instituteur s'est fait un système d'enseignement plus ou moins rationnel ; on eût dit que l'enseignement était chose tellement facile que c'eût été peine perdue de l'étudier. Pourquoi les progrès des élèves ont-ils été et sont-ils encore si lents, malgré l'aptitude naturelle de notre jeunesse canadienne pour toutes les sciences et les arts, pourquoi après avoir passé sept et huit ans sur les bancs, beaucoup d'enfants sont-ils encore incapables de remplir aucune situation ? La réponse est facile. Eh bien ! dans cette association tous les instituteurs adopteront la méthode qui sera reconnue la plus progressive. Il y aura uniformité dans les écoles de ce District, et bientôt, espérons-le, dans toute la Province, dans l'enseignement, dans les matières d'enseignement, dans le matériel de l'école, et dans la discipline.

La convenance, qu'il y aura pour chaque instituteur de traiter dans le cours de l'année, et devant la société, une matière qui se rattache à l'enseignement élémentaire, l'obligera

d'étudier, de se préparer, de faire des recherches ; il y aura de l'émulation ; on ne voudra pas se laisser surpasser. Ces petits cours seront pour quelques-uns le premier pas vers une carrière plus brillante. Cet essai sera, peut-être, pour plusieurs, le choc qui fera rejaillir l'étincelle, qui, sans cela, serait restée enfouie dans la pierre qui la recélait.

Cette association, lorsqu'elle aura pris plus d'extension, se propose, dit-on, de former une caisse à l'imitation de celle projetée par les médecins. Si la loi d'éducation établit des Bureaux d'examineurs pour l'admission des nouveaux instituteurs, cette association pourrait fournir une partie des membres de ce Bureau.

Les membres de cette association pourraient peut-être, par la suite, s'adresser à la législature, ou à qui de droit, pour en obtenir un titre honorifique ; ce qui ne pourrait qu'ajouter beaucoup à l'importance de cette classe.

Il a aussi été question, j'en crois, de la publication mensuelle d'un journal d'éducation, à l'instar de celui qui se publie dans quelques parties des Etats, sous le titre de "District school's Journal." Tous les instituteurs, membres de l'association le recevraient gratuitement. Les colonnes en seraient ouvertes à tout ce qui pourrait tendre à promouvoir l'éducation. On y insérerait les noms des élèves qui seraient couronnés aux examens annuels. Les différents systèmes d'enseignements, les meilleurs ouvrages élémentaires y trouveraient une place etc., etc.

Dans une autre correspondance (*Castor* du 21 avril,) nous lisons à propos du grand nombre d'instituteurs incapables. . . . Le remède à ce mal, serait un *bureau d'éducation*, composé (par chaque district) de personnes instruites, dont les pouvoirs et les devoirs seraient d'accorder, suivant la circonstance, des certificats de capacité en faveur de tels instituteurs qu'il jugerait dignes, et une disposition législative qui n'accorderait de salaires à aucun autre instituteur. Si des moyens semblables ne sont adoptés, comment espérer que l'éducation prendra de l'extension, comment avoir l'assurance que celui qui doit la donner est compétent ? L'expérience des pays plus avancés que nous, est là qui nous aide, et on ne devrait pas la dédaigner, en Ecosse et en Irlande, il y a de tels bureaux d'éducation, dont les membres sont revêtus du pouvoir d'accorder des certificats qui donnent droit à l'allocation du parlement. Il y aussi des écoles préparatoires, tenues par une allocation du parlement, (for training schoolmasters) où doit se parfaire tout homme qui désire être instituteur, jusqu'à ce qu'il soit jugé digne de recevoir son certificat de capacité du bureau d'éducation."

Cette association de St. Roch devait donc examiner journellement ce qui manquait à l'agrandissement de la classe, ce qu'il fallait excuser pour son avancement, les obstacles qu'il fallait, ou franchir, ou éviter, ou prévenir ; elle devait encourager, recommander tout ce qu'elle pourrait connaître de bon, d'utile et de nécessaire ; et soyons-en orgueilleux, elle s'acquitta noblement de ce grand devoir.

Des assemblées nombreuses et fréquentes, où l'on exposait et discutait tout ce qui pourrait tendre à l'avantage propre de l'instituteur et à la simplification du système d'enseignement, firent marcher cette association à pas de géant dans la route du progrès.

Ses succès variés et variables lui valurent, quelques années après sa formation, en 1849, un acte d'incorporation, sous le titre de "Association de la bibliothèque des Instituteurs du District de Québec."

Plus tard, en 1853, le gouvernement voulant récompenser le zèle des membres de cette association et les encourager dans leurs efforts de plus en plus utiles, leur accorda une aide pécuniaire annuelle de £50, afin qu'ils pussent agrandir leur bibliothèque et accomplir avec plus de fruit leurs projets si beaux et si fertiles en grands résultats.

Dans le désastreux incendie qui éprova si rigoureusement M. Jeneau, le 19 juillet, 1854, une partie de cette bibliothèque devint la proie des flammes avec les archives, papiers intéressants, cartes, etc., de près de dix des plus importantes années de cette société. Ce qui en reste cependant forme, encore une bibliothèque riche de plusieurs centaines de volumes où l'on trouve tout ce que l'on peut désirer de bon et de précieux concernant l'éducation.

Nous ne parlerons pas des diverses assemblées où l'on discuta les grandes questions de réforme et de progrès pour le corps enseignant, nous passerons même sous silence une date justement célèbre dans l'histoire de cette association, celle de 1853, où dans une conférence qui dura deux jours entiers, le 20 et le 21 septembre, et où s'étaient rendus 50 Instituteurs, — 50 des plus influents, des plus capables et des plus dévoués, parmi les 130 membres de l'association, — on discuta toutes les questions importantes pour notre corps ; où l'on fit la liste des besoins de notre classe ; où l'on posa les bases à un programme contenant toutes les réformes, toutes les améliorations pour lesquelles on devait recommencer une lutte nouvelle qui ne devait cesser qu'avec le succès : améliorations et réformes que nous avons presque toutes obtenues.

(A continuer.)

Nous offrons nos remerciements à qui de droit pour l'envoi du "Rapport du comité spécial de l'enseignement agricole."

Dans ce rapport, le comité passe en revue ce qui s'est fait à l'étranger en faveur de l'enseignement agricole. On y suit, avec le plus vif intérêt, la marche et l'état de cet enseignement en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Russie, en Belgique, en France et aux Etats-Unis.

L'histoire de l'instruction agricole en France est complète. Le lecteur y trouve la loi votée par l'assemblée nationale en 1848. C'est cet loi qui, par la création de fermes-écoles, d'écoles régionales et d'un institut national agronomique a donné à la France cette haute réputation qui fait accourir de partout les jeunes gens désireux d'étudier les principes de la culture améliorée.

Le comité passe ensuite à la marche et à l'état de l'agriculture en Canada, il en fait l'histoire, en montre les développements, indique les obstacles qui l'ont arrêtée, et soumet aussi les différentes réponses qui lui ont été faites par les directeurs des collèges auxquels il avait adressé une série de questions à ce sujet.

Le comité termine enfin son rapport par six conclusions.

Ces conclusions paraissent certainement très-propres à donner une vigoureuse impulsion à l'agriculture, cependant nous avons peine à croire que le comité ait été sérieux dans la quatrième que nous citons ici :

"Que pour rencontrer les dépenses de cet enseignement agricole universitaire, une somme suffisante devrait être appropriée à même le fonds de l'éducation supérieure du Bas-Canada."

Le comité ignore-t-il que l'octroi en faveur des écoles supérieures est de beaucoup trop faible pour les besoins actuels de la population? que chaque année une foule d'écoles surgissent sur divers points du pays? que pour donner à ces écoles supérieures une aide pécuniaire quelconque, l'honorable surintendant est obligé tous les ans de diminuer les octrois particuliers de chaque école? et que bientôt si l'on continuait,—si on se rendait surtout aux désirs du comité—les octrois accordés à chaque institution deviendraient insignifiants?

Nous sommes certes en faveur de l'amélioration et des progrès de l'agriculture, mais nous ne croyons ni sage ni politique d'aider une cause en nuisant à une autre, d'encourager l'agriculture en diminuant l'éducation, de promouvoir les intérêts agricoles en détruisant le progrès intellectuels. Car comment le jeune homme profitera-t-il des hautes institutions d'agriculture, si on lui refuse les

moyens d'obtenir une bonne éducation primaire.

D'ailleurs, des ministres reconnaissant eux-mêmes que les fonds pour l'éducation sont trop faibles et doivent être augmentés de manière à continuer le progrès obtenus, comment peut-on suggérer de les diminuer?

Espérons plutôt que le gouvernement trouvera un moyen plus juste et plus rationnel de favoriser l'agriculture sans nuire à l'éducation.

Nous accusons, avec remerciement à qui de droit, réception du "Rapport du Bureau des Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., pour l'année 1863.

Dans ce rapport, qui paraît rédigé avec beaucoup de soin, MM. les Inspecteurs donnent un état des différents asiles d'aliénés et prisons du Haut et du Bas-Canada. Ils y expriment aussi leurs regrets de ne voir aucune institution possédant les moyens matériels qui lui sont nécessaires, et suggèrent l'érection de plusieurs asiles et prisons dans les deux provinces.

Nous extrayons de ce rapport les statistiques suivantes.

Nombre des emprisonnements qui ont eu lieu dans les prisons communes pendant l'année 1865.

Haut-Canada.....	6,718
Bas-Canada.....	6,300

Total.....13,018

"Les villes de Montréal et de Toronto présentent, aussi bien comme chiffre relatif que comme chiffre absolu, un nombre positivement énorme d'emprisonnements. Montréal seul fournit plus des deux tiers de tous les emprisonnements qui ont eu lieu sur l'étendue du Bas-Canada pendant l'année 1863; Toronto un peu plus du quart de tous les emprisonnements du Haut-Canada."

LA PAUVRE FILLE DE GLEN-ORCHY.

NOUVELLE IMITÉE DE L'ALLEMAND DE MADAME SCHOPENHAUER.

(Suite.)

Il est des moments dans la vie où chacun, jusqu'au plus puissant, reconnaît le néant de son orgueil. "Faibles créatures que nous sommes! s'écria près de nous un vieux montagnard, dont la taille herculéenne que l'âge n'avait pu courber montrait encore ce qu'il avait dû être dans sa jeunesse; qu'est-ce donc que notre force et notre prudence? Que pouvons-nous dans un pareil instant? Prier, et rien de plus.

Ces paroles agitent sur la foule avec une puissance électrique. Les pères et les mères songèrent à leurs propres enfants. Tous se précipitèrent à genoux : la plainte pieuse, la prière de l'angoisse monta vers le ciel, fervente comme si elle eût voulu forcément être exaucée.

Jusqu'alors personne n'avait songé à Molly. La piété générale, qui avait saisi tous les cœurs au moment où l'aigle enleva le petit enfant, avait été remplacée par des inquiétudes plus douloureuses encore, à l'aspect de l'endroit effroyable où il avait été porté. Peut-être était-il déjà déchiré par une griffe meurtrière ; peut-être aussi respirait-il encore ; mais loin de tout secours, de tout espoir de délivrance, qu'allait-il devenir ?

La première impression de Molly avait été la stupeur. Assise sur un fragment de rocher, immobile, les yeux secs et fixes, elle regardait les aigles, sans qu'on pût épier sur son visage la pensée qui l'occupait.

Soudain, et comme animée d'une force sur-naturelle, elle s'élança, elle vole à travers les marais, les épines, les masses de rocs, se dirige vers le rocher, et se met à graver ses parois raides et glissantes. Elle monte toujours plus haut, plus rapidement que le chasseur à la poursuite du chamois, plus inaccessible à la cr.inte que le chamois lui-même, lorsqu'il se joue dans les reflets du soleil au bord des précipices.

La foule qui se pressait au bas du vallon poussa un cri de désolation lorsqu'elle aperçut Molly s'avancer si témérairement sur une hauteur à pic.—Elle tombe ! elle ne peut manquer de rouler dans l'abîme ; à présent ! ... à présent ! ... Voyez, voyez ! elle chancelle ! elle tombe ! il faut qu'elle tombe ! s'écriait-on de toute part.

N'est-il donc aucun secours à attendre de Dieu ni des hommes ? Personne ne tenterait-il de suivre la courageuse Molly, pour la sauver et la ramener ? disaient quelques femmes éplorées.

—Marc Stewart, le matelot, mon fils ! s'écria soudain le vieux montagnard que nous avions déjà remarqué.—Marc Stewart ! reprit-il de nouveau, d'une voix qui résonna au loin dans la montagne ; puis il siffla d'une manière si aiguë et si perçante, que les aigles eux-mêmes semblèrent y avoir été attentifs.—Marc Stewart ! où donc est Marc Stewart ? Si quelqu'un peut la sauver, ce n'est que Marc Stewart ! Au milieu des foudres des baïlles, il a plus d'une fois concouru à enlever un fort d'assaut ; sur une mer agitée, à travers les vagues soulevées et les mugissements de la tempête, c'était un jeu pour lui d'escalader les grands mats, et de se balancer à leur cime.

Un homme de haute taille, au teint bruni, à la chevelure ardente et crépue, parut dans la foule qui s'ouvrit avec acclamation sur son passage, en lui montrant Molly toujours debout sur le rocher, entre la vie et la mort. Elle continuait à graver sans presque prendre haleine ; son enfant était son unique pensée. Aucun regard ne pouvait découvrir où s'appuyait son pied, où s'attachaient ses mains ; mais l'ange protecteur des enfants au berceau planait sans doute, invisible, autour d'elle, retenait la pierre vacillante sous ses pas, et donnait de la consistance à la faible racine de bruyère que serraient ses mains.

Cependant tous les yeux étaient fixés sur Marc Stewart, franchissant avec intrépidité des amas de pierre, d'énormes souches d'arbres et de larges crevasses, pour abrégier sa route.

La moitié du chemin, la moins périlleuse, il est vrai, était déjà parcourue ; mais devant lui, droite comme une tour, s'élançait vers les nues la pyramide de rochers. A cet aspect, le frisson du vertige s'empare de lui et paralyse ses forces ; son cœur se glace dans sa poitrine ; le courage et la réflexion l'abandonnent ; le ciel et la terre, le rocher devant lui, l'abîme qui tourbillonne sous ses pas, tout se double, tout se multiplie à ses yeux que voile un épais brouillard. Marc Stewart a tremblé pour la première fois. Hors d'état d'arrêter ses yeux sur ce qui l'entoure, ou de les égarer sur les masses qui plongent sous lui dans l'espace, il s'est caché le visage.

Du fond de la vallée nous comprîmes son découragement, et notre espoir fléchit avec le sien. Des cris de douleur éclatèrent de nouveau parmi les montagnards ; on n'osa plus douter de la perte de l'héroïque créature que l'amour maternel et la confiance en Dieu soutenaient seuls et toujours dans sa course effrayante.

Elle est arrivée au but, que nous ne pouvons croire à ce prodige. Un bruit effrayant l'environne, des ombres fugitives semblent passer au dessus d'elle. Ce sont les deux aigles furieux qui volaient au-devant d'elle, rapides comme l'orage ; leur souffle embrase l'air qu'elle respire ; ils menacent son visage ; elle voit leurs yeux étincelants, leurs becs recourbés, leurs serres armées de griffes sanglantes ; elle se croit perdue ; mais, ô prodige nouveau ! une terreur secrète a paru tout à coup s'emparer des oiseaux féroces ; ils retiennent leur vol, se détournent avec des glapissements aigus, et vont s'abattre sur un tronc d'arbre brisé qui se penche à plus de quatre cents pieds sur un gouffre ; ils se serrent l'un contre l'autre, et plongent un œil étonné sur les flots du torrent qui bouillonne dans cette profondeur.

Tremblante, agitée tout à la fois de joie et de douleur, de découragement et d'espérance, la tendre mère se jette sur l'aire des aigles : elle y trouve son enfant couché sur un lit d'os sanglants, au milieu des restes hideux d'animaux déchirés. Les langes qui l'enveloppent l'ont préservé de la griffe de son ravisseur, qui, fort heureusement, n'était pas encore affamé.

Molly tombe à genoux : elle n'a pour Dieu qu'un regard, mais dans ce regard il y a une immensité d'amour et de reconnaissance ; pour son fils elle n'a qu'un cri : il vit !... Elle le retire avec précaution, n'osant croire encore à tant de bonheur ; mais il lui semble sentir sur son sein un mouvement léger, un faible gémissement frappe son oreille inquiète : alors un rire convulsif lui échappe, rire sublime, si vous en comprenez la folie !

Molly serre son enfant, comme si elle craignait encore qu'on vint le lui enlever. Les larmes lui manquent ; mais la source de la vie n'est point tarie dans son sein... Avec un sentiment de délices qu'aucune langue ne peut dire, elle se penche sur son enfant qui n'a pas le sentiment des périls qu'il a courus, et qui se rattache à la vie en souriant à sa mère.

Mais alors la crise nerveuse qui avait donné à Molly une puissance d'énergie surnaturelle vint à se relâcher ; la pauvre fille, rendue à elle-même, ne comprit qu'avec trop d'évidence les périls du retour. Ce n'était plus pour elle-même qu'elle allait trembler.

Comment jamais redescendre ce roc escarpé ? Comment retourner jamais auprès de sa vieille mère ? Dieu qui l'a soutenue jusqu'à ne la laissera point périr ; mais ses forces sont épuisées ; son esprit, fatigué par les efforts qu'elle avait faits, par les angoisses, les impressions violentes qu'elle venait d'éprouver, ne pouvait plus se ranimer à l'espérance.

(A continuer.)

—Le volume d'eau qui tombe des chutes de Niagara vient d'être mesuré, paraît-il, par des ingénieurs civils, qui rapportent que la quantité s'élève à 90 millions de tonnes d'eau qui tombe par heure ; ce qui donnerait le joli volume de 788 billions et 400 millions de tonnes d'eau qui tomberait par année. Voilà de quoi désaltérer bien du monde et blanchir beaucoup de linge.

—Le préfet du Pas-de-Calais, M. Lachêze, lors du voyage du premier consul, ayant terminé sa harangue par ces mots : " Dieu créa Napoléon, puis il se reposa," on fit circuler le lendemain le quatrain suivant :

Il n'en resta pas là.

Il fit encor Lachêze,

Puis il se reposa

Beaucoup plus à son aise.

ALMANACH POLITIQUE.

AMÉRIQUE.

Canada.—Les ministres choisis pour assister à la conférence qui doit avoir lieu à Charlottetown, île du Prince Edouard, le 1er septembre prochain, dans le but de discuter la question d'une union fédérale des provinces anglaises, sont les hon. MM. Cartier, Galt, Brown et J. A. Macdonald.

Nouveau-Brunswick.—Les hon. MM. Filley, Steves, Johnson, Chandler et Gray ont été nommés pour représenter cette province à la même conférence.

Ile du Prince Edouard.—Les hon. MM. Grey, Pope, Palmer, Coles et A. McDonald sont les membres nommés pour cette province.

ETATS-UNIS.

Une dépêche de la flotte dans la Baie de Mobile, mande qu'elle a coupé toutes les communications entre le fort Morgan et la terre ferme, et qu'une attaque combinée, par terre et par mer, devait amener la destruction et la capitulation du fort. Cette attaque devait être faite le matin même et le mouvement se continuer sur Mobile en suivant la rive gauche de la Baie.

Des avis de l'armée du Potomac mandent que le général Hayes, commandant d'une brigade fédérale aurait été fait prisonnier.

Les lignes du nord ont été reculées avec une perte considérable en tués et blessés.

Avant la nuit, les troupes unionistes réussirent après un combat terrible à recouvrer le terrain perdu. On dit que le col Earle a été fait prisonnier. Le nombre de prisonniers faits par les fédéraux est de 230 avec quelques drapeaux.

Les confédérés paraissent déterminés à rester en possession de la route tandis que les fédéraux s'efforcent de les repousser.

Des avis de Nashville établissent que le Sud a 85,000 hommes à Atlanta. Sherman a essayé de tourner leur lignes, mais il les a trouvées également fortes sur tous les points.

Dimanche, les fédéraux occupaient encore leur position sur la voie ferrée de Weldon, près de Petersburg.

Les fédéraux ont perdu 2,000 hommes faits prisonniers dans le dernier combat devant Petersburg.

Depuis le départ du corsaire *Tallahassee*, 7 autres vaisseaux confédérés du même genre se préparaient à se mettre en croisière.

EUROPE.

France.—Le bruit court que la France et l'Angleterre adresseront aux belligérants la demande la plus formelle de soumettre le nouvel ordre de choses dans le nord de l'Europe à la sanction des autres puissances, du royaume d'Italie aussi, réunies en congrès européen. L'Autriche et la Prusse sont complètement d'accord de n'y pas consentir, et il est probable que la Russie les approuvera.

AFRIQUE.

Madagascar.—Une révolution est imminente à Tananarive. Le roi doit faire sa rentrée, grâce aux Sakalaves qui ont reçu des armes et de la poudre. Tananarive est en état de siège. On engage la reine à fuir et à implorer la clémence du roi. Les Français sont réfugiés à Mantason, chez M. Laborde, y attendant l'issue de la révolution qui doit replacer Radama II sur son trône.